

15 déc 2021 -21:42

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence interministérielle Santé publique et du Commissariat Corona au Gouvernement

Accélération de la campagne de vaccination grâce à un vaccin de rappel à partir de quatre mois après la deuxième injection.

D'ici la fin décembre, 4 millions de citoyens totalement vaccinés auront reçu une dose de rappel. Parmi les adultes (18 ans et plus), 4.250.000 doivent encore recevoir leur dose de rappel dont 1 million de personnes sont déjà planifiées ou invitées pour la dernière quinzaine de décembre 2021.

Les membres de la CIM Santé publique et du Commissariat tiennent à exprimer leur gratitude à toutes les personnes qui se sont déjà fait vacciner avec leur dose de rappel, ainsi qu'à tous les membres du personnel des centres de vaccination, pour leur solidarité et leurs efforts ininterrompus. Ils constituent un pilier fondamental du combat mené contre le COVID-19.

Cette vaccination de rappel reste un élément clé dans la lutte contre le COVID-19 et augmente également l'efficacité de protection contre le variant Omicron. Ce variant progresse à grande vitesse, de sorte qu'il est indispensable de s'appuyer sur le plus grand nombre possible de "lignes de défense". Au Royaume-Uni une étude a démontré qu'après une diminution progressive de l'efficacité vaccinale au cours du temps, l'administration d'une dose de rappel permettait de retrouver une efficacité vaccinale contre les formes symptomatiques de l'infection, causée par le variant Delta ou le variant Omicron, supérieure à 70 %.

L'augmentation de la couverture vaccinale de la population et l'administration rapide de la dose de rappel sont des enjeux cruciaux pour contrer la capacité du variant Omicron à se propager chez nous.

Dès lors, sur base de l'avis favorable du Conseil supérieur de la santé et de la Task Force Vaccination, la CIM a décidé que les personnes ayant bénéficié d'un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) pourront être invitées après 4 mois pour le vaccin de rappel. Le délai après un vaccin AstraZeneca reste établi à quatre mois. Le délai après un vaccin Johnson&Johnson reste de deux mois. Concrètement, cela signifie qu'à court terme, les centres de vaccination adapteront leur capacité et inviteront plus de personnes plus rapidement. Les délais de QVax seront également ajustés. Vous pouvez encore vous inscrire sur QVax.be (ou sur bruvax si vous êtes bruxellois).

Tenant compte de cet avis positif des experts et de cette décision politique, tout sera fait pour que les invitations puissent être lancées et que les citoyens puissent planifier leur rendez-vous pour les jours et semaines à venir.

La CIM rappelle que la vaccination offre un haut niveau de protection, mais qu'elle ne suffit pas à empêcher la circulation du virus et donc les risques de maladie. D'autres mesures restent importantes. Nous rappelons ci-dessous quelques-unes des plus importantes d'entre elles :

- Dans le contexte actuel, les conseils suivants s'appliquent à tous, mais surtout aux personnes âgées et vulnérables et à celles qui sont en contact avec elles : limiter les contacts, aérer et ventiler les locaux, garder ses distances, utiliser des masques buccaux, appliquer une hygiène des mains et en cas de toux, recourir, en complément des tests, à l'outil d'auto-évaluation COVID-19 ou à des autotests en cas

de doute ou d'inquiétude, etc.

- Si vous vous sentez malade : restez chez vous, n'allez pas au travail ou à l'école, ne rencontrez pas d'amis. Faites-vous dépister dès que possible dans un centre de test, un point de collecte d'un laboratoire (tests PCR) ou dans une pharmacie participante (à trouver via pharmacie.be).
- En cas de demandes d'informations sur le dépistage et le suivi des contacts, évitez d'appeler votre médecin, votre pharmacien ou la ligne 1733 et privilégiez le site web www.info-coronavirus.be ou le centre d'appel 0800 14 689. Les personnes présentant des symptômes d'une infection au COVID-19 peuvent désormais vérifier en ligne si elles doivent être testées et recevoir un code de test. Une visite chez le médecin n'est alors plus nécessaire. Cet outil d'auto-évaluation est disponible sur www.masante.belgique.be.
- En cas de test positif ou de contact à haut risque : respectez les mesures d'isolement ou de quarantaine. Protégez-vous et protégez les autres, et limitez vos contacts au maximum, même si vous êtes vacciné et que vous êtes autorisé à mettre fin à la quarantaine après un premier test-PCR négatif.
- Aérez la pièce et vérifiez la qualité de l'air avec un compteur de CO2 (obligatoire dans les établissements de restauration, les lieux de fête, les salles de fitness...).

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Christie Morreale - Gouvernement wallon (Présidente CIM),
- Wouter Beke - Gouvernement flamand,
- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral,
- Valérie Glatigny - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone,

et Pedro Facon, Commissaire Corona du Gouvernement.

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 2 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be